

Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE
Céline SEMPE
Notaires associés

Sylvie PEREZ-LALANNE
Notaire

1 Place de la Liberté
B.P 836
65008 TARBES Cedex
Tél : 05.62.34.32.65
Fax : 05.62.51.27.72

ATTESTATION

office65003.tarbes@notaires.fr

Parking réservé à la clientèle

Je soussigné, Maître Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE et Céline SEMPE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à TARBES (65000) 1 Place de la Liberté, CERTIFIE ET ATTESTE, qu'aux termes d'un compromis de vente en date du 11 janvier 2022, il a été constaté le COMPROMIS DE VENTE,

Par :

1ent - Madame Maria **COSTA**, retraitée, demeurant à HORGUES (65310) 17 impasse des Chanterelles.

Née à PERABOA COVILHA (PORTUGAL), le 12 janvier 1951.

Veuve de Monsieur Manuel **GERALDES** et non remariée.

2ent - Madame Angelita **GERALDES**, professeur des écoles, **épouse** de Monsieur Fabrice Michel **DUCASSE**, demeurant à TOURNEFEUILLE (31170) 35 rue du Vignoble.

Née à TARBES (65000), le 17 décembre 1973.

3ent - Monsieur Jonathan Henri **GERALDES**, ingénieur, demeurant à PELISSANNE (13330) 2 clos du Coq Chemin du Branair.

Né à TARBES (65000) le 25 février 1984.

Célibataire.

Ayant conclu avec Mademoiselle Cyrille Christen **JACQUET** un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 22 février 2018, enregistré à la mairie de LES PENNES-MIRABEAU le 22 février 2018.

Au profit de :

Monsieur Damien **MATHIEUX**, gendarme, demeurant à MELUN (77000) 49 rue Louis-Charles Vernin.

Né à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), le 5 juillet 1983.

Célibataire.

Et Madame Jennifer, Mireille, Marie-Thérèse **SERGENT**, gendarme, demeurant à MELUN (77000) 49 rue Louis-Charles Vernin.

Née à REVIN (08500), le 15 mai 1984.

Célibataire.

Portant sur le BIEN ci-après désigné :

4

CONSEIL JURIDIQUES ET FISCAUX-DROIT IMMOBILIER-DROIT DE LA FAMILLE-GESTION DU PATRIMOINE FONDS DE
COMMERCE-BAUX COMMERCIAUX DROIT DES AFFAIRES-DROIT DES SOCIETES

DESIGNATION

A **HORGUES (HAUTES-PYRÉNÉES) 65310 10 Rue du Vignemale**,
Un terrain à bâtir figurant au cadastre sous les références suivantes :
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	159	10 RUE DU VIGNEMALE	00 ha 10 a 00 ca

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro 5 du lotissement dénommé "Lotissement du Bioués V".
Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de Horgues en date du 23 juin 2006, portant le numéro LT6522305J0001.

CONDITIONS

L'**ACQUEREUR** sera propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la réalisation de la vente par acte authentique.

Il en aura la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du même jour, le bien étant vendu libre de toute location, habitation ou occupation et encombrements quelconques.

DELAJ DE REITERATION AUTHENTIQUE

En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis, la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard le **30 septembre 2022** par le ministère de Maître **Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE** notaire à **TARBES (65000) - 1 place de la liberté** moyennant le versement du prix stipulé payable comptant et des frais par virement.

DEFAILLANCE DE CONDITION SUSPENSIVE

Audit compromis de vente, il a été prévu la condition suspensive d'obtention par les acquéreurs d'un permis pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de plain-pied développant une superficie de plancher d'environ 140 m² composée de 5 pièces principales dont quatre chambres,

Ladite convention alors consentie sous la condition que l'opération envisagée **ne donne pas lieu** à une surtaxe et que la nature du sous-sol ne comporte pas, au vu des prélèvements, études, analyses et sondages, **de sujétions particulières nécessitant des fondations spéciales (pieux, radiers, etc...)**, ni des ouvrages de protection contre l'eau (cuvelage), et ne révèle pas de pollution particulière nécessitant des travaux spécifiques compte tenu des normes et de l'utilisation envisagées.

Aux termes d'une étude de sol G2 effectuée par le cabinet BE GHP sis 35 rue Valentin 64121 SERRE-CASTETS, **il a été préconisé la mise en place de fondations profondes pour toute construction de type pieux/micropieux.**

Les acquéreurs ont donc souhaité ne pas poursuivre l'acquisition et libérer le vendeur de toute obligation envers eux.

Le dépôt de garantie versé par les acquéreurs en l'étude de Maître Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE notaire à TARBES (65000) 1 place de la liberté, leur a par ailleurs été restitué le 7 septembre 2022.

En conséquence, les VENDEURS sont aujourd'hui libres de toute obligation envers les acquéreurs susvisés et ont recouvré du fait de la défaillance de ladite condition suspensive, la pleine disposition du bien immobilier susdésigné.

4

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A TARDES
LE 6 octobre 2022

